

Rétablir l'ordre dans les comptes publics.

Sommaire.

A/ Introduction et cadre général

- Fiche 1** La situation de nos finances publiques : deux poudrières
Fiche 2 La trajectoire financière du projet : 197 Md€, dont 146 Md€ pour réduire le déficit

B/ Le coup de frein sur la dépense publique

B1. ÉTAT

- Fiche 3** Faire mieux : le fonctionnement de l'État revu, ses agences supprimées – 56 Md€
Fiche 4 Faire moins : périmètre, politiques au tamis, dispositifs supprimés – 32 Md€
Fiche 5 Être juste : fraude fiscale et aux aides publiques, abus des associations – 8 Md€

B2. SPHÈRE SOCIALE

- Fiche 6** Retraites – 42 Md€
Fiche 7 Santé : les arrêts maladie – 4 Md€, et l'efficience réinvestie dans le soin
Fiche 8 Chômage et solidarité : Travail gagnant – 30 Md€ rendus au travail
Fiche 9 Immigration : 7 Md€ sur le volet social, 10 Md€ au total
Fiche 10 Fraude sociale : 4 Md€, et 9 Md€ toutes fraudes confondues
Fiche 11 Coûts de gestion de la Sécurité sociale – 4 Md€

B3. COLLECTIVITÉS

- Fiche 12** Collectivités territoriales : 10 Md€ sur les coûts de fonctionnement hors personnel

C/ Le coup d'accélérateur en faveur de la souveraineté et de la prospérité

- Fiche 13** Réduire le déficit pour retrouver notre souveraineté – 146 Md€
Fiche 14 Relancer notre prospérité – 51 Md€ rendus par des économies
Fiche 15 La règle d'or de 2011

FICHE 01

La situation de nos finances publiques : deux poudrières

Les chiffres à connaître.

- **3 596 Md€ de dette fin juin 2026, 119,0 % du PIB** ; + 135 Md€ depuis le 1^{er} janvier, + 59,6 Md€ sur le seul deuxième trimestre. Record depuis que l'Insee la mesure (*Insee, Informations rapides, 29 septembre 2026*).
- **Déficit : 152 Md€ en 2025 (5,1 % du PIB), 5,4 % attendus en 2026, 5,0 % visés en 2027 malgré 28 Md€ d'effort.** Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) le juge « presque intégralement structurel » et tient le retour sous 3 % en 2029 pour « très peu vraisemblable » (*Avis HCFP 2026-5, 1^{er} octobre 2026*).
- **Intérêts : 65 Md€ en 2025, 79 Md€ en 2026, 91 Md€ en 2027**, soit + 12 Md€ en un an et 2,9 points de PIB ; la charge de la dette explique 30 % de la hausse de la dépense en 2027 (HCFP, § 115). Plus que les armées (57 Md€ hors pensions), bientôt plus que l'école (~ 66 Md€) (*Avis HCFP 2026-5, 1^{er} octobre 2026*).
- **Taux : OAT à 10 ans proche de 5 %, écart avec l'Allemagne au-delà de 150 points de base**, du jamais vu depuis 2012 ; la France emprunte plus cher que l'Italie. L'État émettra 310 Md€ de dette en 2026 et 340 Md€ en 2027, un record (*Agence France Trésor, 29 septembre 2026*). 56 % de la dette négociable est détenue par des non-résidents (*AFT*).
- **Dépense publique : 1 714 Md€, 57,3 % du PIB ; prélèvements obligatoires : 43,6 %** (*Insee, comptes des administrations publiques 2025*). Records de l'OCDE.
- **La poudrière sociale : 56 euros sur 100 de dépense publique vont à la protection sociale** (*Insee*) ; il manque au moins 40 Md€ par an aux retraites une fois retirés les transferts internes ; l'assurance maladie est à 16 Md€ de déficit (*CNAM, Charges et produits 2026*) ; 60 % de la dette est de la dette sociale.

Pourquoi en est-on là. En 2017, la France avait un déficit sous 3 % et 2 200 Md€ de dette. Dix ans de baisses d'impôts jamais financées par des économies (65 Md€ par an) et de dépenses nouvelles non gagées ont ajouté près de 1 400 Md€ de dette, dont 900 Md€ hors des deux années Covid. Le pouvoir d'achat des Français n'en a pas profité : la dépense a servi à payer des intérêts et à financer des dérives.

FICHE 02

La trajectoire financière du projet : 197 Md€, dont 146 Md€ pour réduire le déficit

Les hypothèses, toutes choisies de manière prudente. 197 Md€ d'économies en 2032, dont 146 Md€ pour le déficit et 51 Md€ rendus : déficit sous 3 % en 2031, 2,2 % en 2032, excédent primaire dès 2030.

Hypothèse	Valeur	Justification et source
Croissance réelle	0,8 % en 2027, puis 1,0 %	Sous le consensus (0,9 %) ; puis le bas de la croissance potentielle (1,0 à 1,3 %). Aucun gain de croissance des réformes compté (HCFP)
Déflateur du PIB	1,7 % en 2027; 1,6 % en 2028 ; puis 1,5 %	PLF 2027, puis convergence vers l'historique d'avant 2020 (1,2 à 1,4 %) ; un déflateur plus bas dégrade les ratios
Point de départ	Déficit 5,2 %, dette 121,5 % fin 2027 à politique inchangée	PLF 2027 à 5,0 % supposé partiellement exécuté (HCFP : dette « proche de 122 % »)
Tendanciel	Déficit de 5,2 % à 7,1 % en 2032	Pente de + 0,3 à + 0,4 point par an, celle de la mission Jaravel-Ragot-Tavernier-Valla (juillet 2026)
Charge d'intérêts	91 Md€ en 2027, 147 Md€ en 2032 sans réforme	HCFP 2027 ; mission de juillet 2030 (≈ 125 Md€) ; taux apparent 2,5 % → 3,2 %
Intérêts économisés	Valorisés à 2,7 % en 2027, 3,6 % en 2032	Coût des emprunts évités, sous le taux payé à l'émission en 2025 (3,14 %) (AFT)
Économies	Indexées sur les prix (euros 2026)	Un poste non remplacé ou une prestation plafonnée suit la hausse des prix

Le résultat, année par année.

% du PIB	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Économies totales (Md€)	12	58	95	131	169	197
Déficit sans réforme	5,2	5,5	5,9	6,3	6,7	7,1
Déficit avec le plan	4,8	4,2	3,9	3,6	2,8	2,2
Solde primaire	- 1,8	- 0,9	- 0,4	+ 0,1	+ 1,1	+ 1,7
Dette avec le plan	121,1	122,2	123,2	123,8	123,6	122,7
Dépense publique	56,9	55,6	54,6	53,6	52,5	51,8
Prélèvements obligatoires	43,3	42,8	42,3	42,2	42,2	42,2

FICHE 03

Faire mieux : le fonctionnement de l'État revu, ses agences supprimées – 56 Md€

Ce que nous faisons.

- **400 000 départs en retraite non remplacés sur le quinquennat, trois versants, sans un seul licenciement**, concentrés sur l'administration qui administre, rendus possibles par l'IA (150 000 postes supprimés ; 150 000 agents remis sur le terrain) et par 1 623 heures effectives (près de 100 000 équivalents temps plein).
- **Les 1 153 agences, comités et opérateurs** (*Sénat, rapport n° 807, 2025*) supprimés ou rapatriés ; concours aux opérateurs conditionnés aux résultats ;
- **Budgets en « base zéro »** sur les interventions : tout programme de plus de 500 M€ évalué négativement est supprimé, sauf vote du Parlement.

Combien, et d'où vient le chiffre.

Mesure	Md€ 2032	Base
1. 400 000 départs en retraite non remplacés (IA, 1 623 h)	25,0	400 000 × 62 000 € chargés (DGAFP, FIPECO)
2. Contrats non renouvelés et départs volontaires, hors départs en retraite (opérateurs)	5,0	Fonctions support des opérateurs
3. Agences et opérateurs : structures (4), concours recentrés (3,5)	7,5	Sénat 2025 ; Cour 2021 ; jaune Opérateurs
4. Base zéro sur les interventions de l'État, hors opérateurs	11,5	Revue de dépenses IGF-IGAS 2023-2025
5. Doublons État-collectivités (dépenses de l'État)	4,0	Rapport Ravignon 2024
6. Absentéisme : trois jours de carence, autorisations d'absence	3,0	Cour des comptes 2023 ; DGAFP
TOTAL	56,0	

FICHE 04

Faire moins : périmètre revu, politiques au tamis, dispositifs supprimés – 32 Md€

Ce que nous faisons. Un État qui veut s'occuper de tout finit par ne plus honorer ses missions essentielles. Trois gisements : confier au privé ce qu'il fait mieux (5 Md€), passer trois politiques au tamis (13 Md€), supprimer les dispositifs sans résultat démontré (14 Md€).

Combien, et d'où vient le chiffre.

Mesure	Md€ 2032	Base
Immobilier, achats, systèmes d'information	5,0	Cour des comptes 2023 ; Sénat 2022
Formation	6,0	Dares 2026 : 56,6 Md€ ; Sénat, CPF 2026
Énergies intermittentes subventionnées	4,0	Programme 345 : 6,6 Md€ (CRE) ; fonds vert
Immigration, volet État (fiche 9)	3,0	OID, février 2025
Coopération	3,5	Mission APD, LFI 2026
Culture et médias	2,6	Dotation audiovisuel public ≈ 4 Md€ ; Pass Culture, programme 361
Transition : MaPrimeRénov'	2,0	PLF 2027 ; Cour des comptes 2021
Emploi et jeunesse : contrats aidés, service civique, SNU	1,0	LFI 2026
Autres : niches, politique de la ville, zonages	4,9	Cour des comptes 2024 ; programme 147
TOTAL	32,0	

FICHE 05

Être juste : fraude fiscale et aux aides publiques, abus des associations – 8 Md€

Ce que nous faisons.

- **Fraude fiscale et aux aides publiques, 5 Md€** : gel administratif des avoirs étendu au fiscal pour les grands montages, confirmé à bref délai par le juge ; programme « IA anti-fraude » et croisement des fichiers sur tous les impôts et schémas transfrontaliers ; amendes indexées sur le profit ou le chiffre d'affaires ; aides publiques sécurisées dès leur conception, identité certifiée à l'entrée, contrôle aléatoire généralisé.
- **Abus des associations, 3 Md€** : les trois leviers documentés par la revue de dépenses IGF-IGÉSR de mai 2025, appliqués en priorité aux associations qui contestent la loi dans l'illégalité ou entravent des chantiers autorisés, avec retrait et remboursement des subventions au titre du contrat d'engagement républicain.

Pourquoi. Le recouvrement fiscal a reculé de 12,2 à 11,4 Md€ en dix ans (*Cour des comptes, 16 décembre 2025*). Les associations reçoivent 49 Md€ de financements publics et 4,3 Md€ de dépenses fiscales (*IGF-IGÉSR, mai 2025*).

Combien, et d'où vient le chiffre.

Mesure	Md€ 2032	Base
Grands montages fiscaux : gel des avoirs	2,7	DGFIP 2024 : 16,7 Md€ notifiés, 11,4 Md€ recouvrés
Ciblage des contrôles fiscaux par l'IA	1,6	DGFIP : datamining > 50 % de la programmation
Aides publiques et fraude documentaire, net d'investissements	0,7	-
Associations : subventions de l'État et de ses opérateurs	1,0	IGF-IGÉSR 2025, scénario 3
Associations : dépenses fiscales	1,0	IGF-IGÉSR 2025, scénario 3
Associations : financements des collectivités hors compétence	1,0	IGF-IGÉSR 2025, scénario 3
TOTAL	8,0	

FICHE 06

Retraites : 42 Md€

Ce que nous faisons.

- **Deux âges** : la liberté à 63 ans avec une décote de 7 % par année manquante, le taux plein à 65 ans pour tous, indexé sur l'espérance de vie ; suppression du couperet des 67 ans ; aucun départ avant 63 ans hors handicap, invalidité et incapacité.
- **Capitalisation pour tous** : cotisation dédiée de 1 %, RAFP doublée sur les primes, réserves investies à long terme ; intéressement et participation fléchés par défaut et suppression du forfait social ; abondement volontaire encouragé.
- **Conséquence de la ferme des régimes spéciaux** en 2023.

Pourquoi. Un euro de dépense publique sur quatre ; au moins 40 Md€ par an manquent une fois retirés les transferts internes ; 1,6 cotisant par retraité (*COR, 2025*).

Combien, et d'où vient le chiffre.

Mesure	Md€ 2032	Base
Mesures d'âge (63/65 ans, carrières longues)	12,0	Cour des comptes 2025, modèle Prisme CNAV
Produits financiers des réserves placées à long terme	7,5	Rendement RAFP 4,2 %/an depuis 2006
Alignement sur l'Agirc-Arrco	7,2	Agirc-Arrco
Cotisation dédiée de 1 % du salaire brut	6,0	Masse salariale privée ≈ 600 Md€
RAFP doublée sur les primes	4,3	Programme retraites
Conséquence de la fermeture des régimes spéciaux restants en 2023	3,0	Mission Régimes sociaux et de retraite ≈ 6 Md€
Fraude, indus, frais de gestion	2,0	-
TOTAL	42,0	

FICHE 07

Santé : les arrêts maladie, 4 Md€ ; l'efficience réinvestie dans le soin

Ce que nous faisons.

- **Réexamen obligatoire par le médecin-conseil à trois puis six mois**, avec orientation vers la reprise adaptée, le temps partiel thérapeutique, la reconversion ou l'invalidité.
- **Prescripteurs atypiques sous objectifs puis sous accord préalable**, en dispositif permanent ; **plafonds de prescription** : premier arrêt limité, renouvellement subordonné à un examen, téléconsultation limitée à trois jours non renouvelables.
- **Un jour de carence d'ordre public dans le secteur privé**, que ni l'employeur ni la complémentaire ne pourront racheter : aujourd'hui, 60 % des salariés sont couverts dès le premier jour par leur employeur.
- **Les gains d'efficience du système de santé** sont réalisés mais intégralement réinvestis dans la santé : ils ne sont pas dans les 197 Md€.

Pourquoi. Les indemnités journalières maladie du régime général atteignent 12 Md€, + 40 % depuis 2019, deux fois plus vite que la masse salariale ; les arrêts de plus de six mois, 7 % des arrêts, font 45 % de la dépense ; les arrêts longs et les prescriptions atypiques concentrent la dérive (CNAM, *Charges et produits 2026* ; *Cour des comptes, RALFSS 2024*).

Combien, et d'où vient le chiffre. Sans réforme, 17 Md€ d'indemnités journalières en 2032 ; avec la réforme, 13 Md€ : la dépense continue de progresser d'environ 1 % par an au lieu de 5 %.

Mesure	Md€ 2032	Base
Réexamen à 3 et 6 mois	1,7	Arrêts de plus de trois mois ≈ 10 Md€ en 2032
Prescripteurs atypiques	1,0	CNAM : campagnes de mise sous objectifs
Plafonds de prescription	0,7	Arrêts courts ≈ 7 Md€ en 2032
Jour de carence d'ordre public (privé)	0,6	Insee 2017 ; Drees : comportements d'arrêt
TOTAL	4,0	

FICHE 08

Chômage et solidarité : Travail gagnant, 30 Md€ rendus au travail

Ce que nous faisons.

- **Assurance chômage** (*livret Travail gagnant, proposition 5*) : application des règles de juin 2024, jamais appliquées (durée maximale de 18 à 15 mois, modulation selon la conjoncture, droits seniors plus tardifs) ; limitation de la durée et plafonnement de l'indemnisation après rupture conventionnelle ; indemnisation des frontaliers calculée sur un salaire français ; fin des stratégies d'alternance emploi-chômage ; suspension au troisième refus d'une offre raisonnable.
- **Compte social unique** : l'ensemble des aides non contributives plafonné à 70 % du SMIC net par adulte, hors handicap, dépendance et vieillesse ; registre national des versements.
- **Revenu d'incitation à l'activité**, fusionnant RSA, prime d'activité et ASS, avec quinze heures d'activité contrôlées ; avant 25 ans, aucun revenu public sans formation, travail ou service.
- **Restitution intégrale** : 15 Md€ aux salariés, 15 Md€ aux employeurs.

Pourquoi. La justice, c'est de vivre dignement de son travail. Un Français travaille trois ans de moins qu'un Allemand sur une vie ; les dépenses sociales ont progressé de 30,8 % entre 2012 et 2022 ; l'assurance chômage, 45 Md€ d'allocations par an (*Unédic, 2025*), indemnise des allers-retours organisés.

Combien, et d'où vient le chiffre. 30 Md€ en 2032, dans la fourchette de 28,5 à 31,7 Md€ du livret Travail gagnant.

Mesure	Md€ 2032	Base
Assurance chômage	14,0	Livret Travail gagnant : 12,5 à 15,7 Md€ ; Unédic ; CAE, avril 2026
Compte social unique, plafond à 70 % du SMIC net	10,0	Livret Travail gagnant
Gain mécanique d'impôt sur les sociétés	4,0	15 Md€ × 25 %, net des effets de second tour
Revenu d'incitation à l'activité (RIA)	2,0	Livret Travail gagnant ; Cour des comptes (RSA)
TOTAL	30,0	

FICHE 09

Immigration : 10 Md€

Ce que nous faisons.

- **Dès 2027, à droit constant** : regroupement familial divisé par deux et convention franco-algérienne renégociée ; minorité des mineurs non accompagnés vérifiée ; aide médicale d'État réduite aux soins essentiels ; hébergement d'urgence fermé aux personnes sous OQTF ; étudiants extracommunautaires soumis aux droits différenciés et à une preuve de ressources ; titres au coût complet ; contentieux simplifié.
- **Après la révision constitutionnelle soumise à référendum** : cinq ans de séjour régulier et de travail pour les prestations de solidarité ; asile examiné hors des frontières.

Pourquoi. 4,5 millions de titres de séjour contre 3,1 en 2017. L'Observatoire de l'immigration et de la démographie (OID) évalue le coût net à 41 Md€ par an et chiffre 9,8 Md€ d'économies possibles à cinq ans (février 2025).

Combien, et d'où vient le chiffre.

Mesure	Md€ 2032	Base
Cinq ans de séjour et de travail pour les prestations	3,6	OID : 5,8 Md€ recentrés ; Montaigne : 2,8 Md€
Conditions renforcées pour l'immigration familiale	1,5	OID : effet de flux sur la santé, 1,5 Md€
Conditions renforcées pour les étudiants étrangers	1,5	OID : 2,25 Md€
Asile rapide et hors des frontières	0,9	OID : 0,93 Md€
AME réduite aux soins essentiels et aux mineurs	0,7	OID : 0,66 ; crédits 1,2 Md€
Titres et naturalisations au coût complet	0,5	≈ 1 million de titres par an
Hébergement d'urgence fermé aux personnes sous OQTF	0,5	OID : 0,19 Md€ ; après révision 0,3 Md€
MNA, soins des demandeurs d'asile, contentieux	0,8	OID : 0,34 Md€ + 0,26 Md€ + 0,23 Md€
TOTAL (7 social + 3 État)	10,0	

FICHE 10

Fraude sociale : 4 Md€, et 9 Md€ toutes fraudes confondues

Ce que nous faisons.

- **Prévenir** : échange de données obligatoire entre administrations et fin de la ressaisie ; identité certifiée à l'entrée de chaque dispositif, carte Vitale biométrique fusionnée avec le titre de séjour ; étude d'impact de fraude avant toute aide nouvelle.
- **Détecter** : mesure annuelle de l'écart fiscal et social ; programme « IA anti-fraude » et croisement des fichiers ; caisses jugées sur le recouvré et auditées.
- **Recouvrer** : compensation intégrale des créances de fraude sur les prestations, sans reste à vivre opposable, et substitution de l'État à l'organisme défaillant ; liste noire nationale des fraudeurs irriguant tous les systèmes ; flagrance sociale et groupes d'intervention contre le travail dissimulé.

Pourquoi. Le Haut Conseil du financement de la protection sociale évalue la fraude sociale à 13 Md€ par an ; 2,2 Md€ sont détectés et 0,6 Md€ recouvrés, moins d'un vingtième (*HCFiPS, 2024*). Les redressements pour travail dissimulé ont atteint 1,6 Md€ en 2024 mais ne sont encaissés que pour une part marginale, l'entreprise étant vidée avant le recouvrement (*Urssaf*).

Combien, et d'où vient le chiffre. 4 Md€ sur la sphère sociale ; avec les 5 Md€ de fraude fiscale et aux aides publiques (fiche 5), 9 Md€, soit 10 Md€ nets dont 1 Md€ est compté avec les retraites.

Mesure	Md€ 2032	Base
Fraude aux prestations : détection de 2,2 à 5 Md€, recouvrement de 30 à 70 %	2,7	HCFiPS ; CNAF
Travail dissimulé : encaisser la moitié des redressements	1,6	Urssaf 2024 : 1,6 Md€ redressés
Compté avec les retraites (résidence, certificats de vie)	- 0,3	-
TOTAL fraude sociale	4,0	
Fraude fiscale et aux aides publiques (fiche 5)	5,0	-
TOTAL toutes fraudes	9,0	-

FICHE 11

Coûts de gestion de la Sécurité sociale : 4 Md€

Ce que nous faisons.

- **Fusion régionale des réseaux de caisses** (maladie, famille, vieillesse, recouvrement), systèmes d'information mutualisés et **guichet social unique**.
- **La même discipline que pour les opérateurs de l'État** : contrats de performance, dotation de gestion conditionnée aux résultats, non-remplacement ciblé des départs.
- **Les mêmes outils que l'administration fiscale** : échange de données, dossier unique, prescription dématérialisée, contrôle par l'intelligence artificielle.

Pourquoi. Le régime général compte encore 223 caisses locales et 118 000 agents, pour 8 Md€ de dépenses de gestion (*Cour des comptes, RALFSS 2020*) ; l'ensemble des régimes obligatoires consacre 13,5 Md€ par an à son fonctionnement (*securite-sociale.fr*). La France dépense 1,1 % de son PIB en frais de gestion de la protection sociale, contre 0,82 % en moyenne européenne : converger représente un gisement d'environ 8 Md€ par an (*Eurostat, DREES*).

Combien, et d'où vient le chiffre.

Mesure	Md€ 2032	Base
Fusion régionale des réseaux et guichet unique	1,5	Cour des comptes 2020 : 223 caisses, 8 Md€
Non-remplacement d'un départ sur deux dans les organismes	1,1	118 000 agents, ≈ 4 000 départs par an
Convergence des régimes hors régime général	0,4	13,5 Md€ de coûts totaux
Outils communs avec l'administration fiscale, dématérialisation	1,0	COG CNAM et CNAF 2023-2027
TOTAL	4,0	-

FICHE 12

Collectivités territoriales : 10 Md€ sur 335 Md€ de dépenses par an

Ce que nous faisons.

- **Une participation à l'effort avec un engagement de maîtrise des dépenses de fonctionnement hors personnel** pour les 2 232 collectivités de plus de 10 M€ de budget, avec convergence vers le **coût standard** de chaque groupe homogène (même strate, mêmes compétences, même richesse fiscale), modulé selon la qualité de gestion.
- **En contrepartie :**
 - **Plus de libertés laissées aux collectivités ;**
 - **Un puissant mouvement de déréglementation ;**
 - **Une réorganisation territoriale** fondée sur le libre choix des collectivités.
- **La vérité des comptes :** contribution des collectivités au déficit présentée avant dotations, certification des comptes.
- **Ni l'investissement, ni le personnel :** l'investissement local n'est pas touché ; les non-remplacements de départs en retraite de la fonction publique territoriale sont dans la fiche 3.

Pourquoi. 335 Md€ de dépenses, l'équivalent de tous les ministères ; 2,2 points de PIB de contribution au déficit avant les 151 Md€ de concours de l'État (*Cour des comptes, Les finances publiques locales 2025*). Les dépenses de fonctionnement hors personnel (achats et charges externes, subventions versées, autres charges) dépassent 90 Md€, et ont progressé de 4 % par an depuis 2019 (*OFGL*).

Combien, et d'où vient le chiffre. 10 Md€ en 2032 sur les seules dépenses de fonctionnement hors personnel et hors prestations sociales, décidées par les collectivités en application du principe constitutionnel de libre administration.

FICHE 13

Réduire le déficit pour retrouver notre souveraineté : 146 Md€

Ce que nous faisons. Sur 197 Md€ d'économies en 2032, 146 Md€ vont à la réduction du déficit. Le déficit repasse sous 3 % en 2031 (2,8 %) et atteint 2,2 % en 2032 ; dès 2030, hors intérêts de la dette, la France dégagera un excédent ; la dette atteint son point haut en 2030 (123,8 % du PIB) et recule ensuite, près de 15 points de PIB sous ce qu'elle serait sans réforme en 2032.

Pourquoi. Pour que les Français restent souverains. Un pays qui émet 340 Md€ de dette par an (*AFT, programme 2027*) ne décide plus : il demande la permission aux marchés, aux agences de notation, à Bruxelles. 56 % de la dette négociable est détenue par des non-résidents (*AFT*), record du G7. Rendre au peuple le dernier mot par la révision constitutionnelle et laisser la dette décider à sa place serait une contradiction.

Trajectoire.

Indicateur	2027	2029	2031	2032
Économies affectées au déficit (Md€)	12	59	118	146
Déficit (% PIB)	4,8	3,9	2,8	2,2
Solde primaire (% PIB)	- 1,8	- 0,4	+ 1,1	+ 1,7
Dette (% PIB)	121,1	123,2	123,6	122,7
Dette sans réforme (% PIB)	121,5	126,8	133,5	137,4

FICHE 14

Relancer notre prospérité : 51 Md€ rendus par des économies

Ce que nous faisons. Rien n'est rendu avant d'être gagé. 51 Md€ sont financés par des économies : 21 Md€ aux ménages, 30 Md€ aux entreprises. S'y ajoutent 14 Md€ qui se financent eux-mêmes : le seuil zéro cotisation (10 Md€) et l'effet net de la fin des certificats d'économies d'énergie (4 Md€), soit 65 Md€ au total, 41 Md€ aux entreprises et 24 Md€ aux ménages.

Pourquoi. Sortir du social-étatisme : 57,3 % du PIB de dépense publique, 43,6 % de prélèvements, records du monde développé (*Insee, OCDE*), sans que les services publics soient meilleurs. Rendre aux Français le fruit de leur travail.

Combien, et d'où vient le chiffre.

Mesure	Md€ 2032	Financement
Ménages : 21 Md€		
Cotisations salariales en moins, dès le premier euro	15,0	Chômage et RIA
Familles et transmission d'entreprises	3,0	Économies générales
Relais de MaPrimeRénov' et TVA sur les certificats	3,0	Économies générales
Entreprises : 30 Md€		
Cotisations patronales sur toute l'échelle des salaires	15,0	Compte social unique
Impôts de production supprimés	15,0	Économies générales
TOTAL par des économies	51,0	
Autofinancé : seuil zéro cotisation (10 Md€) et fin des CEE (4 Md€)	14,0	-

FICHE 15

La règle d'or de 2011

Ce que nous faisons. Demander au Président de la République de soumettre immédiatement au référendum, par l'article 89 de la Constitution, le projet de loi constitutionnelle « relatif à l'équilibre des finances publiques » adopté dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et le Sénat le 13 juillet 2011 (*texte adopté n° 722*). Élus, nous le ferions dans les cent jours.

Ce que prévoit le texte.

- **Des lois-cadres fixant une trajectoire des finances publiques**, sur au moins trois ans, couvrant l'État, la Sécurité sociale et les collectivités.
- **Chaque année, un plafond de dépenses et un minimum de mesures nouvelles en recettes** qui s'imposent aux lois de finances et de financement.
- **Pas de loi-cadre, pas de budget** : le Parlement ne peut adopter définitivement le budget d'une année si aucune loi-cadre ne la couvre.
- **Contrôle automatique du Conseil constitutionnel** ; Cour des comptes chargée du suivi ; programme de stabilité transmis au Parlement avant Bruxelles.

Pourquoi. Aujourd'hui, la loi de programmation est une loi ordinaire sans force contraignante : en 2022, l'Assemblée a rejeté la programmation 2023-2027, adoptée seulement fin 2023, et les budgets ont été votés entre-temps. Depuis 2011, personne n'a rouvert ce texte, et deux gouvernements sont tombés sur des économies représentant 3 % du déficit.

Comment cela fonctionne.

- Le budget annuel ne peut plus s'affranchir de la trajectoire votée l'année d'avant : la loi-cadre fixe un plafond, le budget doit tenir dedans.
- Le Conseil constitutionnel censure un budget qui dépasse le plafond, comme il censure aujourd'hui un cavalier budgétaire.
- Les outils d'urgence existants (loi spéciale, utilisée en décembre 2024) évitent toute paralysie de l'État si la loi-cadre tarde.
- Le texte devra être mis à jour par ses lois organiques : le HCFP n'existait pas en 2011.